

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-71

**OBJET : ZAC DE PRÉ BILLY (PRINGY) - MODIFICATION DU DÉLAI DE
DÉSAFFECTATION RELATIF À L'ACCORD DE LA COMMUNE SUR LES
ÉQUIPEMENTS RELEVANT DE SA COMPÉTENCE ET INTÉGRÉS DANS LE
PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Rapporteur : Xavier OSTERNAUD

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-71

OBJET : ZAC DE PRÉ BILLY (PRINGY) - MODIFICATION DU DÉLAI DE DÉSFFECTATION RELATIF À L'ACCORD DE LA COMMUNE SUR LES ÉQUIPEMENTS RELEVANT DE SA COMPÉTENCE ET INTÉGRÉS DANS LE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Xavier OSTERNAUD

Par délibération du 17 décembre 2018 (n° D.CN.2018-343), le Conseil municipal a autorisé TERACTION à réaliser des équipements publics dans le programme d'aménagement de la Zac de Pré Billy (Pringy) et a approuvé les conditions et modalités de financement de ces équipements.

Ladite délibération prévoit que la participation de la commune au financement des équipements publics prend la forme d'un apport en nature portant sur des parcelles communales (AM n°54, 56, 72, 71, 196 et 231 – AL n°12, 13, 138 et 139 – et le domaine public à usage de voirie adjacent à ces parcelles) et que *"le versement de cet apport est conditionné au déclassement préalable des parcelles visées ci-dessus. La désaffectation de ces parcelles est d'ores et déjà décidée, elle prendra effet au plus tard fin 2019."*

Or, l'aménagement de cette zone s'effectue par secteur et par phase successive, et à ce jour, toutes les opérations de désaffectation et de déclassement n'ont pas pu être achevées au 31 décembre 2019 comme prévu.

En effet, à ce jour, seules les parcelles AL n°12, 13, 138p et 139 ont déjà fait l'objet de désaffectation et de déclassement, ce qui n'est pas le cas des autres parcelles mentionnées.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal de modifier le délai dans lequel interviendra la désaffectation des biens dépendant du domaine public qui doivent faire l'objet de l'apport tel que le prévoit la délibération du 17 décembre 2018 susvisée. La désaffectation devra donc intervenir au plus tard le 31 décembre 2027 sous la condition que lesdites parcelles ne soient plus affectées à l'usage direct du public. En cas de survenance d'un événement impliquant le maintien de l'affectation du bien à l'utilité publique, le bien devra alors demeurer une dépendance du domaine public.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **MODIFIER** le délai de désaffectation mentionné dans la délibération n° D.CN.2018-343 du 17 décembre 2018 concernant les parcelles AM n°54, 56, 71, 138p, 196 et 231. Cette désaffectation, qui devait initialement avoir lieu au plus tard fin 2019, devra intervenir avant le 31 décembre 2027.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.